



Formulaire de sollicitation

Aide au commerce, à l'artisanat et au petit producteur de mon village

Nom de la commune :

Département :

Nombre d'habitants :

Nom du maire :

Téléphone :

Mail :

Nom de la société sollicitant l'aide :

Nom du gérant :

Téléphone :

Mail :

Commune du site de l'activité :

Décrire en quelques lignes la nature de **l'apport inédit et utile** dans cette période :

- Portage à domicile, Crédit, Alimentation (pas d'autres commerces à - de ...), Aide aux personnes isolées, Chiffres d'affaires 2019 (ou espéré si création 2020), Etc...

Montant de l'aide sollicitée :

Usage de la somme allouée :

Expliquez en quelques lignes la situation et ce à quoi l'aide vous servira.

Date
Visa de la mairie



covid19lesmairesagissent@amrf.fr

Merci de fournir le RIB pour accélérer le virement. Le fonds vous sera alloué en fonction des sommes récoltées disponibles suite à l'Appel aux dons lancé par Bouge ton Coq et l'AMRF « Paye ta tournée » accessible sur <https://www.bougetoncoq.fr>



Lettre aux maires ruraux

Comment aider les commerces, artisans, petits producteurs locaux, utiles à la gestion de la crise dans votre village?

Chers collègues,

Les conséquences dramatiques du Covid 19 et du confinement font que tous les acteurs publics, de santé, du monde économique et de la société civile sont engagés 24/24 heures.

Aussi, il est légitime de se mobiliser pour répondre aux urgences de toutes sortes dans nos villages.

L'objectif est de lancer une souscription nationale ludique, festive, responsable afin de contribuer au financement de certains besoins urgents avec le concours des maires, capables d'identifier les bénéficiaires.

Le Bureau de l'AMRF a décidé de privilégier le soutien au commerce, à l'artisanat local et aux petits producteurs dans les communes de moins de 3500 habitants. Ces femmes et ces hommes s'engagent au quotidien pour aider, soigner et nourrir les populations souvent en pure perte ou en prenant des risques.

Pour candidater, les commerçants, artisans ou petits producteurs devront adresser leur demande avec le tampon de la commune dont il dépend. L'action que nous conduirons est de leur apporter rapidement une aide exceptionnelle pour leur permettre de les accompagner dans leur gestion du quotidien. Il s'agit d'abord de débloquer des situations critiques. A ce titre, il nous semble que les besoins urgents doivent être privilégiés.

La connaissance de vos acteurs locaux fait de vous l'interlocuteur à même de faire connaître ces situations.

Comment candidater ?

Adresser ce formulaire par simple mail à covid19lesmairesagissent@amrf.fr

Comment seront versés les fonds ?

L'AMRF versera à l'association départementale qui verse au commerçant, à l'artisan ou au petit producteur. Par virement.

Comment seront faits les choix ?

Un comité de pilotage se réunira toutes les semaines pour retenir, au regard des fonds collectés et disponibles, les dossiers à financer. Il sera composé de représentants de Bouge ton Coq et de représentants des maires ruraux de France.